



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

incendies

Question écrite n° 99868

Texte de la question

M. Sauveur Gandolfi-Scheit attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur une réflexion des officiers de sapeurs-pompiers du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de Haute-Corse, regroupé sous l'égide de l'union départementale des sapeurs-pompiers et du syndicat Avenir secours concernant l'évolution possible de la flotte des avions bombardiers d'eau (ABE) de la sécurité civile. En effet, la diversification de la flotte des bombardiers d'eau pour obtenir une plus grande complémentarité selon les situations topographiques et aérologiques rencontrées semble nécessaire. En particulier, il apparaît qu'un complément de la flotte ABE par une composante « hélicoptère lourd » devrait être particulièrement étudié. À la suite de la terrible année 2003, l'État a positionné à Bastia un hélicoptère lourd de type Aircrane en 2004 puis en 2005. Cet appareil considéré comme moyen national a produit l'essentiel de son activité en Haute-Corse. Les sapeurs-pompiers du département sont donc pratiquement les seuls intervenants en France ayant pu utiliser significativement ce type d'appareil dans le cadre de la lutte contre les feux de forêts. À la suite de leur retour d'expérience, les officiers sapeurs-pompiers du SDIS de Haute-Corse espèrent que le Gouvernement pourra réfléchir à une diversification de la flotte de la base avions de la sécurité civile (BASC) qui passerait par l'acquisition d'un certain nombre de ces appareils avec comme objectifs une complémentarité accrue des différents types de moyens aériens. Cette complémentarité s'exercerait dans les zones de relief accidenté, dans la capacité de frappe massive et dans la capacité à effectuer des rotations courtes y compris à l'intérieur des terres à des capacités de ravitaillement en eau intérieure. Compte tenu de la zone d'intervention potentielle (départements du sud-est méditerranéen et la Corse), il apparaît que 3 à 4 appareils seraient nécessaires pour intervenir dans des conditions de délais acceptables dont un basé en Corse et les autres répartis sur le continent. L'« Aircrane » pourrait s'avérer très efficace sur de nombreux théâtres de l'arc méditerranéen ou plus de la Corse. Plusieurs pays affectés par la problématique feux de forêts emploient depuis longtemps et régulièrement ce type d'appareil (États-Unis, Italie, Grèce, Australie, etc.). En conséquence il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur cette réflexion pour lutter contre la problématique du feu notamment en Corse et dans l'arc méditerranéen.

Données clés

Auteur : [M. Sauveur Gandolfi-Scheit](#)

Circonscription : Haute-Corse (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99868

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 octobre 2016](#), page 8144

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)